



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Hygiène alimentaire : Aisne

Question écrite n° 13277

Texte de la question

M Rene Dosiere attire l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur la situation des centres d'hygiene alimentaire de l'Aisne. Le budget de ces centres, qui menent une action exemplaire depuis plusieurs annees, connait un deficit qui se situe a 300 000 francs a la fin de l'exercice 1988. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour aider ces organismes qui ont un role indispensable en matiere de prevention. Plus generalement, deplorant la stagnation des credits affectes a la lutte contre l'alcoolisme, il souhaite connaitre les orientations budgetaires retenues pour 1989 dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale tient a assurer l'honorable parlementaire que, malgre la limitation des credits affectes a la lutte contre l'alcoolisme depuis plusieurs annees, un effort particulier a ete realise en faveur du departement de l'Aisne. En 1987, l'enveloppe departementale de credit, qui avait suivi l'evolution globale du budget consacre a ces actions et vu sa dotation diminuer de 7,5 p 100 par rapport a 1986, a ete revue compte tenu des problemes des centres d'hygiene alimentaire et d'alcoologie de l'Aisne et une subvention complementaire de 150 000 francs a ete accordee a leur profit. En ce qui concerne l'annee 1988, un nouvel effort a ete fait et la dotation pour les centres de l'Aisne a ete augmentee de 6,52 p 100 alors que l'evolution des dotations au plan national a ete de plus 1,9 p 100 ou 2,7 p 100. Une subvention exceptionnelle de 50 000 francs a ete egalement attribuee en 1988 pour l'informatisation des CHAA de l'Aisne. Pour 1989, l'enveloppe departementale de credits pour le departement de l'Aisne a suivi l'evolution des credits accordes pour le financement de ces actions, soit une augmentation de 3,5 p 100 par rapport a l'annee 1988. Le budget de l'association des CHAA de l'Aisne a ete fixe en augmentation de 3,6 p 100. Par ailleurs, une subvention complementaire d'un montant de 128 200 francs a ete affectee a ce departement fin 1989, ce qui a porte sa dotation a 4 665 200 francs. Il n'est pas possible, malgre cet effort particulier, que l'Etat resorbe des deficits structurels qui resultent de budgets realises en depassement des dotations notifiees.

Données clés

Auteur : [M. Dosiere Ren](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13277

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarite, de la sante et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2317